

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 20 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de juillet, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Pierre BASTARD-ROSSET, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mmes Graziella POURROY SOLARI, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Benjamin DELOCHE, Jean VULLIET, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux

Était excusé : MM. Stéphane BESSON, Conseiller Municipal.

Date de la convocation : 12 juillet 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 28

Secrétaire : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2023/078 - ADMISSION EN NON VALEURS - CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

M. Gilles GOLLIET indique aux élus que le comptable public a présenté un état des créances qu'il n'a pas recouvré au titre du budget Principal pour les exercices de 2020 à 2021.

Ces sommes ne sont pas susceptibles de recouvrement du fait de l'impossibilité d'exercer utilement des poursuites contre les débiteurs compte tenu de règlement judiciaire, carence, absence de succession ou départ de THÔNES sans que la nouvelle adresse ait pu être retrouvée en dépit de diverses enquêtes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'admission des créances en non valeurs et créances éteintes du budget Principal dont le détail figure en annexe.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 21 juillet 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Nelly VEYRAT DUREBEX

Envoyé en préfecture le 26/07/2023

Reçu en préfecture le 26/07/2023

Publié le 27/07/2023

ID : 074-217402809-20230720-CM23078-DE

S²LOW

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **26 JUIL. 2023** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **27 JUIL. 2023**

THÔNES, le

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



ÉTAT DE PRÉSENTATION EN NON-VALEURS – EXERCICE 2022 – COMMUNE DE THONES – BUDGET PRINCIPAL

Numéro de la liste 5374991011

COMPTE 6541 : NON-VALEURS				
Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2020	T-650		139,00 €	Poursuite sans effet
2021	T-893		480,00 €	Entreprise fermée
2020	T-185		34,00 €	Reste inférieur au seuil des poursuites
2021	T-152		0,01 €	Reste inférieur au seuil des poursuites
2020	T-764		327,46 €	Poursuite sans effet
2018	T-1138		65,54 €	Reste inférieur au seuil des poursuites
2022	T-103		0,60 €	Poursuite sans effet
2021	T-524		0,03 €	Reste inférieur au seuil des poursuites
2021	T-190		364,18 €	Poursuite sans effet
Sous-total c/6541			1 410,82 €	

COMPTE 6542 : CRÉANCES ÉTEINTES				
Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2020	T-960		432,00 €	Clôture pour insuffisance d'actifs suite Lu
Sous-total c/6542			432,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL			1 842,82 €	

État délivré pour valeur demande d'admission en non-valeurs

Fait à Thônes, le 18/05/2022

Signé :

Pascal GROSPIRON